

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT****N° 03/2018**

Le **16/11/2018** à partir de **9h**, il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°03/2018, concernant les **travaux de construction d'une buvette et ses auxiliaires** à la faculté de médecine de Fès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante www.fmp-usmba.ac.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt Cinq Mille Dirhams (25 000,00 DHS)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Neuf Dirhams Vingt-Quatre Centimes (1 494 789,24DHS TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

- ** Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service économique de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès sis Route de sidi Hrazem, Km 2.200 – Fès.
- ** Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- ** Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 08 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents doivent présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification, délivré par le ministère des travaux publics, indiquant le secteur d'activité concerné, la classe minimale et les qualifications exigées comme suit :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A ou 5	A2 ou 5.5	4

Pour les concurrents non installés au Maroc et qui sont dispensés du certificat d'agrément :

Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 08 du règlement de consultation.

